

Compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s : Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND, Pauline RICHON et Patricia VIOLET, Messieurs Philippe PATRY, Pascal KEINBORG et David BERNARD.

Etait absent : Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour un point sur la cantine, à savoir :

- Rapport d'Audit du bureau d'études sur la mise en place du Plan de Maitrise Sanitaire
- Vote de principe sur la vente de repas à la commune de Roche St Secret-Béconne

Sa proposition est acceptée à l'unanimité

Approbation du PV de la séance précédente

Une incohérence est remarquée dans la liste des membres présents à la séance : Pauline RICHON est inscrite comme présente alors qu'elle était absente excusée et avait donné procuration à Claire CHASTAN.

Compte tenu de cette remarque, le PV de la séance du 3 novembre est approuvé à l'unanimité

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit de :

- Mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- D'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Et sur autorisation de l'organe délibérant :

- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à engager, liquider et mandater, à partir du 01/01/2026, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Mise à disposition de la Salle des Fêtes pour des Ateliers de Danse Bien-être – Signature d'une convention

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Frédérique GAY-CAPDEVIELLE qui souhaite utiliser la Salle des Fêtes pour des Ateliers de Danse Bien-être les lundis de 17h15 à 18h15.

Il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités de cette mise à disposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE la mise à disposition hebdomadaire de la Salle des Fêtes pour des Ateliers Danse Bien-être

FIXE le tarif annuel de la location à **150 €**

AUTORISE le Maire à signer avec Mme GAY-CAPDEVIELLE une convention jointe à la présente délibération

Point sur la cantine scolaire

- Mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

Le bureau d'études AGROCONSULT a remis son rapport d'audit de la cantine scolaire avec projet de fabrication des repas pour l'école de Roche St Secret-Béconne. Cette restitution a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec la cantinière et d'autres rendez-vous sont encore prévus. Pour se mettre en conformité avec la réglementation sanitaire, certains petits aménagements nécessaires ont déjà été pratiqués, comme la modification de certains processus de fabrication : par exemple, mise en place de la marche en avant dans le temps, faute de pouvoir respecter la marche en avant dans l'espace à cause de l'exigüité des locaux.

- Vente de repas à la commune de Roche St Secret-Béconne

Avec la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire, avec l'aval du Conseil Municipal de Roche St Secret ayant donné son accord, avec la motivation et le professionnalisme de Marion BERENGUER la cantinière, nous pouvons être prêts à fabriquer des repas pour l'école de Roche St Secret à partir du 1^{er} février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et une abstention, donne son accord de principe pour le démarrage de ce partenariat.

- Travaux obligatoire et projet d'agrandissement des locaux

Le principal handicap de notre cantine est l'exigüité des locaux qui nous oblige à redoubler d'organisation et d'adaptation pour pouvoir fonctionner dans les bonnes règles d'hygiène alimentaire.

Un agrandissement d'une vingtaine de m² donnerait une bouffée d'air et permettrait à tout le monde de travailler dans un meilleur confort.

Il est décidé de déposer auprès de la DDT une déclaration préalable pour des travaux d'agrandissement sur la dalle du local de sport et du garage de l'école. Nous verrons comment la DDT évalue la situation du projet qui se trouve dans la zone rouge du PPRI, mais au-dessus de la cote des plus hautes eaux.

Informations et questions diverses

Chauffage

Une chaudière est toujours en panne, dans l'attente de l'intervention du fabricant HARGASSNER, relancé régulièrement par David BERNARD. Les dernières factures de réparation ne seront pas payées tant qu'une solution n'aura pas été apportée.

Non-conformité de l'eau

Suite aux fortes pluies de l'automne, plusieurs analyses ont révélé des non-conformités bactériologiques de l'eau de la commune. Le SIEA a mis en place ponctuellement les traitements nécessaires et la situation est revenue à la normale, mais il faut bien admettre que ces altérations de la qualité de l'eau de Montjoux sont de plus en plus fréquentes et témoignent d'une grande vulnérabilité aux aléas climatiques du captage de la Combe de Maret.

Camion pizza

Un camion pizza viendra tous les jeudis sur l'aire naturelle à La Paillette à partir du 8 janvier, et c'est une bonne nouvelle

Projet photovoltaïque au sol : bail signé

La société ENERCOOP étudie l'implantation d'un vaste parc photovoltaïque au sol sur une parcelle au-dessus du quartier du Pavillon. Les porteurs de projet nous ont informés qu'un bail avait été signé avec Freddy GROSSET, propriétaire du terrain

Séance levée à 20h00